

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVU TRIBEHOU LES BOHONS DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2012 EN MAIRIE DE TRIBEHOU</b></p>
--

Le SIVU TRIBEHOU-LES BOHONS a été convoqué par Mme DUJARDIN Raymonde, Présidente, par courrier en date du 8 novembre 2012.

**Nombre de délégués en exercice : 11 ; Présents : 9 ; Représentés : 2 ; Votants : 11.**

**Présents :**

- Délégués du Conseil Municipal de Saint-Georges de Bohon : LANGLOIS Alain, LELAVECHEF Chantal.
- Déléguée des parents d'élèves de Saint-Georges de Bohon : MINERBE Annick.
- Délégués du Conseil Municipal de Saint-André de Bohon : POISSON Denise, POISSON Laurent.
- Déléguées des parents d'élèves de Saint-André de Bohon : NEHOU Stéphanie, LECLUZE Aurélie.
- Délégués du Conseil Municipal de Tribehou : DUJARDIN Raymonde, SIVERT Dominique.

**Absents excusés :**

- Déléguée des parents d'élèves de Tribehou : MOULIN Sylvie (pouvoir à SIVERT Dominique).
- Déléguée des parents d'élèves de Saint-Georges de Bohon : FOSSEY Dominique (pouvoir à MINERBE Annick).

**Secrétaire de séance :** SIVERT Dominique.

-----  
**Le procès-verbal de la précédente séance du Comité Syndical du 18 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.**  
-----

**Ordre du jour :**

- Commune de TRIBEHOU : remboursement secrétariat et informatique - année 2012 ;
- Ecole Numérique Rurale : maintenance du matériel informatique ;
- Conseil d'Ecole : compte-rendu de la réunion en date du 23 octobre ;
- Questions diverses.

**I) Commune de TRIBEHOU : remboursement secrétariat et informatique - année 2012.**

Mme Chantal HERVIEU, employée par la commune de TRIBEHOU, assure, sur son temps de travail, le secrétariat du Syndicat Scolaire TRIBEHOU - LES BOHONS (3 h 00 par semaine).

A ce titre, le SIVU est redevable à la commune d'une partie de la rémunération de Mme Chantal HERVIEU ainsi qu'un supplément de 0 h 30 comptabilisé pour les fournitures administratives diverses.

Les traitements informatiques comptables du SIVU TRIBEHOU - LES BOHONS sont réalisés avec les moyens informatiques de la commune de TRIBEHOU.

Madame la Présidente donne lecture de la délibération du Conseil Municipal de TRIBEHOU en date du 26 octobre 2012 dans laquelle est demandé au SIVU le versement des sommes dues soit :

- 3960 € au titre de la redevance de secrétariat et de fournitures pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012,
- 269 € au titre de la redevance informatique pour l'année 2012.

Après délibérations, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de régler ces redevances.

Plusieurs membres présents en séance jugent élevée la redevance de secrétariat. Ils ne comprennent pas que l'activité de secrétariat puisse prendre 3 h 00 par semaine. Madame la Présidente apporte au Comité Syndical quelques éléments décrivant l'activité de secrétariat. Elle souligne notamment le temps passé au règlement administratif des factures diverses et justifie le temps de travail de secrétariat.

M. Dominique SIVERT pense également que le temps est justifié. Il considère aussi que le Comité Syndical ne peut pas faire de jugement sans information factuelle. A ce titre, il suggère que Mme Chantal HERVIEU fasse de manière ponctuelle, sur 1 ou 2 mois, un suivi de son temps passé aux activités de secrétariat du Syndicat.

## **II) Ecole Numérique Rurale : maintenance du matériel informatique.**

Madame la Présidente donne la parole à M. Dominique SIVERT qui fait part d'un courrier de l'Education Nationale adressé au Syndicat. En substance, le courrier contient deux volets :

- la maintenance matérielle et logicielle des équipements informatiques de l'ENR ;
- le dispositif de contrôle d'accès par les élèves aux informations disponibles sur Internet.

Volet contrôle d'accès : M. Dominique SIVERT a vérifié auprès de la directrice du RPI que le dispositif de protection mis en place en 2009 est toujours en vigueur. Par conséquent, la configuration des équipements informatiques est bien conforme avec les directives de l'Education Nationale.

Volet maintenance matérielle et logicielle : le courrier rappelle que le contrat de maintenance matérielle et logicielle est arrivé à son terme et qu'il convient de le renouveler. M. Dominique SIVERT souligne que le coût de la maintenance précédente était forfaitaire pour une durée de 3 ans. Compte-tenu du nombre très faible de pannes et pour des raisons économiques, il propose de ne pas reconduire de contrat de maintenance à coût forfaitaire mais plutôt, en cas de panne d'un matériel, de faire procéder à sa réparation ou son remplacement.

Malgré cette proposition, le Comité Syndical charge M. Dominique SIVERT de faire établir un devis pour la maintenance matérielle et logicielle des équipements de l'Ecole Numérique Rurale.

## **III) Conseil d'Ecole : compte-rendu de la réunion en date du 23 octobre.**

Madame la Présidente en donne lecture en séance.

#### **IV) Questions diverses.**

##### **IV.1) Nouveaux rythmes scolaires.**

Madame Annick MINERBE interroge Madame la Présidente sur les échéances et les modalités de mise en place des nouveaux rythmes scolaires (allongement de la semaine de travail d'une demi-journée).

Madame la Présidente indique qu'elle ne dispose d'aucune information.

Madame Annick MINERBE le regrette en mettant en avant les difficultés des parents à s'adapter aux nouvelles mesures dans des échéances courtes.

M. Alain LANGLOIS souligne que l'application des nouveaux rythmes scolaires risque de générer des difficultés de gestion pour le SIVU et d'augmenter ses dépenses de fonctionnement.

##### **IV.2) Informatique et téléphonie du RPI.**

M. Dominique SIVERT indique que le combiné téléphonique DECT situé près de la classe de Madame SIVERT à TRIBEHOU est hors-service (problème de contact sur la base). Il précise qu'il prévoit de le remplacer par un téléphone fixe car l'utilisation du combiné radio DECT n'a jamais bien fonctionné (difficulté de propagation des ondes radio depuis la classe de Madame Nadège ANNE).

M. Dominique SIVERT indique qu'il sera nécessaire de remplacer au cours de l'année 2013 l'ordinateur du bureau de la direction pour cause d'obsolescence.

La Comité Syndical le charge d'établir des devis d'acquisition.

M. Dominique SIVERT indique que l'imprimante réseau du bureau de l'école de SAINT-GEORGES est devenue inutile depuis l'installation du nouveau copieur qui dispose également d'une fonction d'imprimante réseau. Madame Nadège ANNE souhaite que cette imprimante soit réinstallée dans le bureau de direction de TRIBEHOU.

M. Dominique SIVERT a constaté que certaines prises téléphoniques et informatiques de l'école de TRIBEHOU étaient défectueuses (problème mécanique au niveau du plastron). Il indique au Comité Syndical que l'information sera transmise à la commune de TRIBEHOU.

La séance est levée vers 21 h 30.